**Convention Education Prioritaire (CEP) de Sciences-Po Paris (programme Egalité des Chances)**

Lancée début des années 2000, le dispositif CEP s’appuie sur un ensemble de mesures d’accompagnement, du lycée au diplôme de Sciences-Po.

**Au lycée**

L’accompagnement commence au Lycée. 198 lycées sont partenaires du programmes, dont 32 en Outre-Mer. La convention couvre tant des zones urbaines que des territoires ruraux et désindustrialisés.

Des ateliers de renforcement pédagogique sont organisés dans l’ensemble des lycées conventionnés. Chaque année, ce sont des milliers d’élèves qui en bénéficient.

**A Sciences-Po**

Chaque année, une centaine d’étudiants sont admis à Sciences-Po via la filière CEP. Ils bénéficient à partir de là d’un dispositif d’aide :

* Des bourses leur permettant de se consacrer intégralement à leurs études
* Un renforcement pédagogique intensif la première année
* Du tutorat les années suivantes et un programme de mentorat visant une cinquantaine d’étudiants. Le mentorat est assurés par des collaborateurs d’entreprises partenaires.

**Ampleur du programme**

En vingt-et-une promotion (2023 exclue), le programme a permis à 2800 étudiants d’intégrer Sciences-Po Paris. En 2022, ils étaient cent trente sur 2028 étudiants. Sciences-Po vise à intégrer 230 étudiants par an via la voie CEP à horizon 2030.

**Résultats**

A la sortie de Sciences-Po, la note moyenne des étudiants issus du programme CEP est proche de celle de l’ensemble des élèves, bien que légèrement plus faible.

Leur insertion professionnelle est semblable à celle des autres diplômés de Sciences-Po et 81% sont en poste moins de trois mois après leur diplomation.

D’après Cyril Delhay, un des promoteurs du programme à son lancement, les succès les plus fulgurants sont ceux des étudiants issus du programme CEP.

**Emulation**

IEP Bordeau a lancé un programme comparable sur la région Aquitaine, en partenariat avec le Conseil régional.

**Quelles orientations pour l’Ecole des Ponts ?**

La filière de recrutement menant à l’Ecole des Ponts permet-elle à l’école d’atteindre le niveau de diversité de la moyenne des écoles d’ingénieurs (22.5% d’étudiants boursiers), de celui de Sciences-Po Paris (30%) ou de celui de l’ensemble de l’enseignement supérieur français (38%) ?

Si ce n’est pas le cas, quelles actions entreprendre ?

* Filières de recrutement alternatives (quels taux d’élèves boursiers) ?
* Collaborer avec l’ensemble de la filière Prépa pour aller vers une diversification des recrutements ?
* Proactivement réserver les x (3 ?) dernières places du classement à l’entrée de l’école à des élèves boursiers ?

**Actions à mener par Ponts Alumni ?**

Lancer une réflexion structurée sur les douze prochains mois, impliquant l’Ecole et la communauté des Alumnis pour fixer des objectifs chiffrés de diversité au sein de l’école et identifier les actions à mener pour atteindre ces objectifs.